|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO |  | Description: E:\Logos\UNESCO (black).jpg | FAO-LOGO |  | **BES** |
|  |  | **IPBES**/5/3 |
|  | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | Distr. générale 15 décembre 2016Français Original : anglais |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques

Cinquième session

Bonn (Allemagne), 7-10 mars 2017

Point 6 a) de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

Programme de travail de la Plateforme : renforcement des capacités

Travaux sur le renforcement des capacités : (produits 1 a) et 1 b))

 Note du secrétariat

 Introduction

1. Dans sa décision IPBES-2/5, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (« la Plateforme ») a créé une équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période 2014-2018, dont le mandat est énoncé à l’annexe II de cette décision. L’équipe spéciale a été principalement chargée de faciliter la réalisation des produits 1 a) et b) du premier programme de travail de la Plateforme. On trouvera dans le document d’information sur le renforcement des capacités (IPBES/5/INF/3), des informations sur la composition de l’équipe spéciale.
2. L’équipe spéciale est coprésidée par le vice-président du Bureau de la Grenade (depuis 2016) et par le membre du Bureau de la Norvège (depuis 2014). Le groupe d’appui technique de l’équipe spéciale constitué de trois personnes est assuré par le Gouvernement norvégien, en nature, et est hébergé à Trondheim dans les locaux de l’Agence norvégienne pour la protection de l’environnement. Les travaux de l’équipe spéciale sont également appuyés par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), dans le cadre d’un arrangement contractuel conclu avec l’Agence norvégienne pour la protection de l’environnement. La présente note a été rédigée par les coprésidents avec l’assistance du groupe d’appui technique, et en consultation avec l’équipe spéciale.
3. L’équipe spéciale a tenu sa quatrième réunion à Budapest, du 19 au 22 avril 2016, et a poursuivi ses travaux sur le renforcement des capacités pendant l’intersession dont il est fait état plus bas en coopération avec les groupes d’experts chargés d’autres produits pertinents du programme de travail de la Plateforme.
4. Dans la décision IPBES-3/1, la Plénière a approuvé la liste des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités de la Plateforme et prié l’équipe spéciale et son groupe d’appui technique de collaborer avec tous les organes subsidiaires compétents dans le cadre de la Plateforme pour veiller à ce que ces besoins soient pleinement pris en compte. Après l’examen des progrès accomplis à sa quatrième session, la Plénière, dans la décision IPBES-4/1, a prié l’équipe spéciale de préciser davantage la liste des besoins en matière de renforcement des capacités afin que le plus haut degré de priorité soit accordé aux besoins les plus importants et plus pressants, en vue de la mise en œuvre du premier programme de travail de la Plateforme.
5. Dans la décision IPBES-4/1, la Plénière a demandé également :
	1. Que l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités poursuive le pilotage du projet de programme de bourses, d’échanges et de formation, présente un rapport sur les progrès accomplis et fasse des recommandations pour son perfectionnement à la Plénière, à sa cinquième session;
	2. Que l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités poursuive le pilotage du réseau sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques qui est un dispositif expérimental de mise en adéquation visant à faire le rapprochement entre ceux qui ont des besoins en matière de renforcement des capacités et ceux qui sont en mesure de satisfaire ces besoins, qu’ils soient d’ordre technique ou financier, en collaboration avec les partenaires stratégiques représentant à la fois des exécutants et des sources de financement traditionnelles et potentielles, et présente un rapport sur les progrès accomplis et fasse des recommandations aux fins du perfectionnement et de la mise en œuvre du dispositif de mise en adéquation à la Plénière, à sa cinquième session;
	3. Que le Bureau, avec l’appui du secrétariat et de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités et son groupe d’appui technique, organise une deuxième réunion du forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme au cours du deuxième semestre 2016 avec les représentants des exécutants et des sources de financement traditionnelles et potentielles et présente un rapport sur les résultats du forum à la Plénière, à sa cinquième session.
6. Pour donner suite aux demandes en matière d’établissement de priorité, de programmation, de mise en adéquation et de collaboration, l’équipe spéciale a conçu un plan glissant concernant le renforcement des capacités, qui figure à la section I et à l’annexe du présent document. La section II fournit des informations précises sur le pilotage du projet de programme de bourses, d’échanges et de formation ainsi que sur le dispositif expérimental de mise en adéquation. À la section III, des informations sont données concernant la deuxième réunion du forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme. À la section IV sont indiquées les étapes suivantes relatives à la mise en œuvre du plan glissant. Les mesures proposées pour la Plénière figurent à la section V. Le projet de décision relatif à ce point est reproduit dans le document IPBES/5/1/Add.2.

 I. Traiter la question des besoins prioritaires de la Plateforme en matière de renforcement des capacités grâce à un plan glissant

1. Pour donner suite à la demande susmentionnée de la Plénière aux fins d’établissement de nouvelles priorités, de programmation, de mise en adéquation et de collaboration, l’équipe spéciale a conçu un plan glissant en matière de renforcement des capacités. Le plan repose sur l’expérience acquise au cours du pilotage du projet de programme de bourses, d’échanges et de formation ainsi que du dispositif expérimental de mise en adéquation. Il prend en compte les conseils prodigués par le forum sur le renforcement des capacités à ses première et deuxième réunions. Le plan a été diffusé sous forme de projet à de nombreuses parties prenantes, y compris les participants à la première et à la deuxième réunions susmentionnées du forum. Les personnes intéressées contactées ont été invitées à faire des observations sur le plan et à envisager les moyens qui leur permettraient d’aider à sa mise en œuvre. Le plan a été élaboré en étroite liaison avec le Bureau, le Groupe d’experts multidisciplinaire, le secrétariat et les groupes d’experts associés à d’autres produits de la Plateforme.
2. Le plan glissant est conçu comme une approche cohérente pour répondre aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités ainsi qu’aux activités intéressant les produits 1 a) et 1 b) du premier programme de travail de la Plateforme. Il servira également de base à une communication plus efficace avec les partenaires et d’autres intéressés s’agissant de l’appui à fournir dans le cadre de la Plateforme. Le plan est conçu comme un document évolutif qui présente et cadre les travaux de la Plateforme en matière de renforcement des capacités sous forme d’activités actuelles et prévues, y compris des activités entreprises par les partenaires mises en conformité avec les besoins prioritaires. Le plan énonce des principes, des orientations stratégiques et des modalités de création et d’élaboration plus poussée de moyens institutionnels fondés sur les besoins prioritaires définis par la Plénière de la Plateforme. De plus, le plan comportera une liste d’activités régulièrement mise à jour que la Plateforme entend entreprendre seule ou en collaboration avec des partenaires. Le résumé analytique du plan figure à l’annexe du présent document, tandis que le plan glissant est reproduit dans le document IPBES/5/INF/3.
3. Pour donner suite à la demande de la Plénière d’accorder une plus grande priorité à la liste des besoins en matière de renforcement des capacités, l’équipe spéciale a élaboré une série de critères pour l’examen des activités proposées et des offres d’appui technique et financier préalablement à leur acceptation en tant qu’activités relevant de la Plateforme. Ces critères ne sont pas censés être une interprétation des priorités fixées par la Plénière, mais plutôt des modalités de mise en œuvre de ces priorités avec pragmatisme pour chacune des trois stratégies du plan glissant (apprentissage et engagement; facilitation de l’accès aux connaissances et information spécialisées; renforcement des capacités nationales et régionales). On trouvera les critères à l’annexe du résumé analytique.
4. Le plan glissant prévoit une série d’activités ayant déjà débuté; avec l’assistance du groupe d’appui technique, l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités a continué de mettre en œuvre un certain nombre d’activités relatives à la stratégie 1 du plan glissant (apprentissage et engagement), tout en favorisant parallèlement le dialogue et les partenariats avec des partenaires éventuels et des bailleurs de fonds en mesure de contribuer à la mise en œuvre des activités inscrites au plan (y compris par l’entremise du forum). Ces activités sont exposées plus bas.

 II. Pilotage du projet de programme de bourses, d’échanges et de formation et du dispositif expérimental de mise en adéquation

1. Le pilotage du projet de programme de bourses, d’échanges et de formation et du dispositif expérimental de mise en adéquation s’est poursuivi parallèlement à l’élaboration du plan glissant. Le pilotage du programme de bourses se poursuit avec succès comme cela est indiqué plus bas. Des progrès sont faits dans le domaine de la formation, bien que cela dépende aussi de l’élaboration et de la mise au point de la documentation d’orientation de la Plateforme, comme cela est expliqué plus bas. S’agissant des échanges, les quelques efforts faits en 2016 ont été développés. Cela est documenté dans les notes de bas de page du résume analytique du plan glissant relatif au renforcement des capacités (se reporter à l’annexe de la présente note). Une expérience précieuse a été acquise en ce qui concerne la mise en adéquation; cela est indiqué plus en détail plus bas. Cette expérience suppose une approche plus cohérente, ce à quoi contribuera l’élaboration du plan glissant.

 A. Programme de bourses

1. Le programme de bourses, qui a débuté en 2015, intéresse 49 étudiants de 37 pays auxquels sont offertes des possibilités en matière d’accompagnement et de formation. Les boursiers se voient confier des domaines précis sous la direction de conseillers, ce dont feront dûment état les rapports finaux. Ils sont invités à assister aux réunions d’auteurs et à suivre leur formation, et ceux d’entre eux originaires de pays pouvant prétendre à une aide peuvent bénéficier d’un appui financier pour couvrir les frais de voyage. Toutes les évaluations font état d’une participation, d’un engagement et de contribution importante des boursiers.
2. La première étape du pilotage a consisté à sélectionner 33 boursiers et à leur fournir une aide aux fins de l’évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres, et des quatre évaluations régionales (produits 3 b) i) et 2 b), respectivement, du programme de travail). Du fait des réactions positives, le pilotage a été étendu à l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (produit 2 c) du programme de travail) et on a enregistré un plus grand nombre de boursiers que celui qui avait été retenu pour chaque évaluation au cours de la première étape. En mars 2016, le Président de la Plateforme a lancé un appel aux États membres et aux observateurs leur demandant de désigner les boursiers qu’ils souhaitaient voir participer à l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Le Groupe d’experts multidisciplinaire a retenu 16 boursiers sur les 221 candidats proposés pour qu’ils participent à l’évaluation mondiale. Avant la première réunion d’auteurs, les boursiers ont assisté à une journée qui leur était consacrée et qui a consisté en une présentation de la Plateforme et a permis d’échanger des vues avec d’autres boursiers sur diverses autres évaluations en cours.
3. Tous les boursiers de la Plateforme sont invités à prendre part à un atelier conjoint organisé à Bilbao (Espagne), en janvier 2017, dans le cadre duquel le Centre basque pour le changement climatique fournira un appui en nature, en vue de renforcer leur aptitude à contribuer aux diverses évaluations. L’atelier comportera une formation plus poussée et facilitera l’échange de données d’expérience entre boursiers concernant toutes les évaluations. On trouvera de plus amples informations sur le programme de bourses dans le document IPBES/5/INF/3.

 B. Formation

1. Les activités pilotes en matière de formation s’appuient sur la documentation d’orientation produite par la Plateforme, notamment le guide sur les évaluations (produit 2 a) du programme de travail). Ce guide est considéré comme un document appelé à évoluer qui a été profondément révisé en 2016, en partie pour répondre à l’expérience acquise dans le cadre des activités pilotes de formation. On pourra également trouver d’autres informations dans le document consacré aux progrès faits en ce qui concerne l’élaboration du guide relatif aux évaluations (IPBES/5/INF/6).
2. Le groupe d’appui technique a organisé quatre webinaires qui s’inscrivent dans la série de webinaires de la Plateforme, durant lesquels des experts ont fait des exposés sur la réalisation de l’évaluation, le cadre conceptuel, le rapport sur la pollinisation et le guide préliminaire sur la conceptualisation des valeurs. Les réactions des participants ont été fructueuses de bout en bout dans le cas de chaque webinaire auquel assistaient 150 à 200 personnes. Plus de 1 000 personnes ont ultérieurement téléchargé les webinaires. En raison des réactions positives et du faible coût des webinaires, il est envisagé d’en organiser d’autres et de faire en sorte qu’ils se tiennent dans d’autres langues.
3. Un outil d’apprentissage en ligne portant sur le cadre conceptuel de la Plateforme a été mis à disposition, tandis que l’on procède actuellement à l’élaboration d’un autre outil du même type concernant le guide relatif aux évaluations. Ces deux outils ont été conçus en partenariat avec le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature. La date de diffusion de l’outil d’apprentissage en ligne concernant le guide relatif aux évaluations sera fonction de la date à laquelle aura été achevée la révision du guide. On s’intéresse aussi à d’autres possibilités d’apprentissage en ligne pour répondre aux besoins dont il est fait état dans les évaluations, y compris de brèves vidéos d’information sur les principales questions.
4. Pour donner suite aux demandes en matière de renforcement des capacités, les activités ci-après ont eu lieu ou auront lieu avant la cinquième session de la Plénière :
	1. Une journée d’échanges sur le renforcement des capacités avec les parties prenantes d’Europe orientale, qui a été organisée par l’équipe spéciale chargée de ce domaine en avril 2016, avec le concours de l’Académie hongroise des sciences et l’Université Corvinus. Organisée parallèlement à la réunion annuelle de l’équipe spéciale, elle a rassemblé des spécialistes du renforcement des capacités et des parties prenantes d’Europe orientale issues d’établissements universitaires, des administrations publiques et de la société civile. Il s’agissait de permettre aux experts des différentes régions de mieux comprendre la Plateforme et d’y participer plus efficacement;
	2. Deux ateliers consacrés à l’aptitude à la rédaction destinés aux rédacteurs des évaluations concernant l’Europe, l’Asie centrale et l’Afrique sur la biodiversité et les services écosystémiques, auront lieu du 30 janvier au 3 février et du 13 au 17 février 2017 en Turquie et en Afrique du Sud, respectivement. Ils bénéficieront tous deux de l’assistance du groupe d’appui technique chargé du renforcement des capacités, en collaboration avec les coprésidents des évaluations et leurs différents groupes d’appui technique. Les ateliers ont pour objet de doter les experts de moyens pour répondre aux besoins essentiels recensés grâce à une formation pratique au cours de la rédaction du deuxième avant-projet de ces évaluations, et notamment d’apprendre comment traiter les observations reçues au cours de l’examen par des pairs des premiers avant-projets. Le document de travail sur les progrès faits au cours de la mise en œuvre des évaluations régionales et sous-régionales (IPBES/5/INF/7) fournit des informations supplémentaires sur cette question;
	3. Un atelier sur le renforcement des capacités pour élaborer des résumés à l’intention des décideurs concernant l’évaluation thématique de la dégradation des terres et de leur restauration ainsi que les quatre évaluations régionales, qui aura lieu en février 2017. L’atelier est organisé pour l’ensemble des cinq évaluations afin de favoriser un apprentissage réciproque tout en promouvant une même méthode pour l’établissement des résumés des évaluations.

 C. Mise en adéquation

1. S’agissant du produit 1 a) du programme de travail, il est indiqué que les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités aux fins d’exécution du programme de travail doivent pouvoir être satisfaits à l’aide de ressources obtenues grâce à un appui financier et des contributions en nature. Il a été envisagé de faire en sorte que la réalisation du produit bénéficie d’un dispositif de mise en adéquation reposant sur Internet supervisé par le forum sur le renforcement des capacités. L’équipe spéciale sur le renforcement des capacités a été chargée de donner des avis sur la mise en place du dispositif dans le but d’aider à permettre de faire correspondre les ressources techniques et financières aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, en cherchant à obtenir des conseils du forum, au besoin.
2. Comme indiqué dans la note du secrétariat sur le renforcement des capacités, s’agissant des produits 1 a) et 1 b) (IPBES/4/6), la version bêta des éléments en ligne du modèle expérimental de dispositif de mise en adéquation conçu en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et son initiative de mise en place d’un portail Internet sur la biodiversité et les services écosystémiques a été envisagée lors de la première réunion du forum de la Plateforme consacrée au renforcement des capacités. Fort des conseils reçus, lors de la quatrième session de la Plénière de la Plateforme, il a été indiqué que d’autres travaux étaient nécessaires s’agissant du dispositif de mise en adéquation reposant sur Internet. On s’attendait à ce que cette activité comporte l’expérimentation et l’établissement du concept de mise en adéquation, un schéma de gouvernance et un plan d’action, et aborde, entre autres, les éléments suivants : la définition des entrées dans le dispositif; l’élaboration de processus et critères pour examen; l’acceptation et la facilitation des entrées; et l’identification du rôle des organes subsidiaires et des partenaires stratégiques de la Plateforme dans la mise en adéquation.
3. À sa quatrième réunion, l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités s’est penchée sur d’éventuelles structures et fonctions qui permettraient d’élaborer plus avant le prototype de dispositif de mise en adéquation reposant sur Internet. Certains éléments de la version bêta, notamment ceux concernant les webinaires et le programme de bourses ont été élaborés plus avant et sont logés sur le site Internet de la Plateforme. Mis à part ces deux éléments, on a généralement estimé que les autres éléments n’étaient pas suffisamment élaborés pour que l’on puisse achever ce prototype reposant sur Internet. On a donc jugé qu’il fallait accorder la priorité à la fourniture d’un cadre cohérent pour toutes les activités en cours et prévues du renforcement des capacités. Par conséquent, l’équipe spéciale a porté son attention sur l’élaboration d’un plan glissant en matière de renforcement des capacités considérant qu’il s’agissait là d’un pas dans ce sens.
4. La priorité a également été accordée à l’élaboration de processus et critères pour l’examen, l’acceptation et la facilitation des propositions concernant le dispositif de mise en adéquation. Ces efforts ont été faits parallèlement à l’examen des réponses reçues lors de l’appel d’offre expérimental pour les projets et les engagements retenus en 2015, comme cela est indiqué dans le document IPBES/4/6 précédemment mentionné. Pratiquement la totalité des 94 réponses reçues, y compris les réponses tardives, consistaient en une demande d’appui financier. Aucune offre d’appui financier n’a été reçue, à part certaines offres de contributions en nature. Les projets consistaient en activités entreprises dans 95 pays qui, pour la plupart, portaient sur les connaissances et les données (59 projets), les évaluations nationales de la biodiversité et des services écosystémiques (57 projets), les outils d’appui aux politiques (42 projets) et les savoirs autochtones et locaux (30 projets).
5. Une série de critères correspondant aux besoins prioritaires recensés par la Plénière figurent dans le résumé analytique du plan glissant qui se trouve à l’annexe. Les critères ont été conçus pour faciliter l’examen des activités et offres d’appui technique et financier proposées intéressant pour la Plateforme. Les critères ont été présentés sous la forme d’un tableau de bord utilisé par l’équipe spéciale pour analyser les réponses reçues en 2015 lors de l’appel d’offre expérimentale pour les projets et engagements.
6. La facilitation en ce qui concerne la mise en adéquation suppose que l’on identifie le type d’appui nécessaire, qu’il s’agisse de la mise en œuvre de projets ou de l’élaboration de nouveaux projets. Les projets reçus en réponse à l’appel considérés comme pouvant prétendre à un appui seront mis à disposition sur le site Internet de la Plateforme, et présentés comme des possibilités d’investissement en matière de renforcement des capacités présentant un intérêt pour la Plateforme. Reconnaître l’intérêt de projets pour la Plateforme peut être de nature à aider ceux qui les soumettent à rechercher leur propre appui. Le cas échéant, une assistance supplémentaire sera aussi fournie par l’équipe spéciale et son groupe d’appui technique pour constituer, dans la mesure du possible, des partenariats pour répondre aux besoins correspondant à ces propositions en fournissant des ressources techniques et financières appropriées. Cela sera fait en coopération avec d’autres équipes spéciales et groupes d’experts.
7. Les propositions de projet relatives aux évaluations nationales des écosystèmes sont un exemple de partenariats en matière de mise en adéquation. Avec l’appui de l’équipe spéciale et les encouragements du secrétariat, le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature a collaboré avec des responsables de projets de pays intéressés pour concevoir une note de réflexion devant être soumise à l’Initiative internationale pour le climat (Allemagne), qui recherche des appuis financiers pour des projets déterminés intéressant la Plateforme. Entretemps, d’autres sources de financement sont également à l’étude.
8. Au titre de l’initiative de mise en adéquation, on est graduellement passé de tentatives de conception d’un dispositif expérimental reposant sur Internet au développement des fonctions en matière de mise en adéquation. Ce déplacement de l’accent est dû à l’expérience acquise et aux réactions reçues, y compris celles de deux réunions du forum sur le renforcement des capacités. Les stratégies, programmes, initiatives et activités figurant dans le plan glissant devraient permettre de définir le cadre de la coopération entre partenaires et faire correspondre les besoins prioritaires recensés avec les ressources financières et techniques. Il est envisagé de faire en sorte que les démarches en matière de mise en adéquation soient élaborées parallèlement à des initiatives similaires de façon à éviter que les efforts fassent double emploi et à tirer parti de l’expérience acquise par d’autres. Alors qu’il n’est pas prévu pour l’heure de lancer d’autres appels publics pour la présentation de projets, comme cela a été le cas avec les appels expérimentaux, des appels déterminés au titre du plan glissant pourraient être faits en collaboration avec les partenaires stratégiques représentant à la fois des exécutants et des sources de financement traditionnelles et potentielles.

 III. Deuxième réunion du forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme

1. Suite à la demande de la Plénière, la deuxième réunion du forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme a eu lieu le 23 septembre 2016 à New York, en marge de l’Assemblée générale des Nations Unies. La réunion avait principalement pour objet d’examiner les possibilités d’accroître la participation des organisations partenaires de la Plateforme au renforcement des capacités. La réunion, qui était accueillie par le PNUD et le PNUE, comportait un segment technique et un segment de haut niveau. Le Président de la Plateforme a présidé le segment de haut niveau avec les cadres des organisations partenaires. Le segment technique était présidé par les coprésidents de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités.
2. Au cours des deux segments de la réunion, des avis fort judicieux ont été donnés s’agissant de la façon de concevoir les deux produits de la Plateforme en matière de renforcement des capacités, et en particulier sur, premièrement, l’impulsion à donner pour parvenir au renforcement des capacités grâce à la collaboration avec d’autres produits de la Plateforme et, deuxièmement, sur le développement des partenariats nécessaires pour que la Plateforme puisse renforcer les capacités et, troisièmement, pour chercher les moyens d’obtenir des résultats grâce aux activités de renforcement des capacités (y compris en mettant davantage l’accent sur l’établissement d’institutions). Les participants à la réunion ont recommandé l’adoption d’une approche souple et utile pour l’organisation des réunions ultérieures du forum. Le rapport de la réunion figure dans le document de travail IPBES/5/INF/3; ses principales conclusions ont été prises en considération pour élaborer le plan glissant, pour l’examen de la méthode de mise en adéquation (voir plus bas) ainsi que pour la multiplication des efforts tendant à la constitution de partenariats.

 IV. Mise en œuvre plus poussée

1. Les futurs travaux de l’équipe spéciale seront axés sur la mise en œuvre du plan glissant en matière de renforcement des capacités. Il est proposé de faire financer en partie les activités prévues par le plan par les ressources budgétaires allouées aux produits 1 a) et 1 b), l’accent étant en particulier mis sur la réalisation du programme de bourses d’étude – stratégie 1 a) – et le programme de formation et de familiarisation – stratégie 1 b). Ces activités seront aussi mises en œuvre à l’aide d’un appui en nature assuré par des experts, des partenaires, et des membres de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités et du groupe d’appui technique.
2. On prévoit que d’autres éléments du plan glissant (stratégies 1 c) et d), 2 et 3) soient principalement financés par des contributions des partenaires. L’équipe spéciale et son groupe d’appui technique concevront des activités en matière de collaboration avec des organisations partenaires dans le but de mettre en œuvre le plan glissant. Ils collaboreront aussi avec les organisations partenaires à l’étude des moyens permettant de mobiliser davantage de ressources financières et techniques. Cela consistera à coopérer avec d’autres équipes spéciales et des groupes d’appui technique afin de mieux comprendre le type d’activités nécessaires en matière de renforcement des capacités pour répondre aux besoins propres à leurs domaines, et comment mieux collaborer avec ceux-ci et les organisations partenaires pour renforcer les capacités.
3. L’établissement de la liste d’activités prévues au titre du plan glissant se poursuit encore, en collaboration avec les partenaires. Cependant, les activités entreprises s’inscriront en droite ligne dans le programme de bourses d’étude et dans le programme de formation et de familiarisation avec les activités déjà entreprises.
4. L’une des activités prévues au titre du programme de formation et de familiarisation revêtant une importance particulière pour les membres de la Plateforme consiste en l’examen des quatre évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi qu’en l’évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres durant l’examen externe de la deuxième ébauche des projets en 2017. La consultation prendra la forme de quatre réunions régionales auxquelles participeront des représentants des États membres de la Plateforme ainsi que des observateurs et experts prenant part à l’évaluation. La consultation favorisera la concertation sur les projets afin de faciliter les observations suscitées par l’examen et s’emploiera à développer les moyens se rapportant à la démarche tendant à l’approbation des résumés des évaluations par la Plénière dans l’intérêt des décideurs.
5. L’équipe spéciale et son groupe d’appui technique fourniront une assistance au Bureau en vue d’une troisième réunion éventuelle du forum sur le renforcement des capacités, ou d’autres activités similaires, si le besoin s’en faisait sentir. Cette assistance sera offerte en vue d’adopter une méthode sous-tendue par une finalité de nature à inciter à une plus grande participation des partenaires stratégiques représentant les exécutants et les sources de financement classiques et potentielles aux fins de la mise en œuvre du plan glissant relatif au renforcement des capacités.

 V. Mesure proposée

1. La Plénière souhaitera peut-être envisager les mesures suivantes :
	1. Accueillir avec satisfaction le plan glissant de la Plateforme en matière de renforcement des capacités, en notant qu’il s’agit d’un document évolutif ayant pour objet d’orienter les travaux de la Plateforme en collaboration avec d’autres partenaires aux fins de la réalisation des produits 1 a) et 1 b) du premier programme de travail;
	2. Demander que l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités mette en œuvre le plan glissant et fasse rapport sur les progrès accomplis à la Plénière, à sa sixième session et, à cet effet :
		1. Encourager les États membres et observateurs de la Plateforme à mettre à profit les réunions régionales de consultation prévues en 2017 au titre du plan glissant pour le renforcement des capacités, et accroître leur contribution à l’examen externe des projets d’évaluation;
		2. Accueillir avec satisfaction les premières contributions des organisations partenaires aux initiatives de renforcement des capacités relevant du plan glissant, et inviter d’autres organisations à se joindre à ces efforts en fournissant des contributions techniques ou financières en rapport avec les besoins recensés en matière de renforcement des capacités;
		3. Prier l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités d’améliorer encore la collaboration avec d’autres organisations aux fins de mise en œuvre du plan glissant;
	3. De prier le Bureau d’envisager, avec l’appui de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités, le moyen le plus efficace d’obtenir un appui supplémentaire pour le renforcement des capacités, y compris, en envisageant une troisième réunion du forum sur le renforcement des capacités en 2017.

Annexe

Plan glissant de la Plateforme pour le renforcement des capacités

 Résumé analytique

 A. Justification et objectifs

1. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques promeut les connaissances sur la diversité de la vie sur Terre (biodiversité) et sa contribution à l’humanité (services écosystémiques). Cette préoccupation est traduite dans le Programme de développement durable des Nations Unies à l’horizon 2030 et les Objectifs de développement durable qui y sont reliés, ainsi que d’autres aspirations fondamentales de la société qui, pour nombre d’entre elles, sont aussi à l’origine des conséquences qu’ont les activités humaines sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les initiatives visant à la préservation et l’utilisation durable de la biodiversité supposent que l’on concilie les intérêts des différents secteurs, ce à quoi pourrait utilement contribuer une interaction efficace entre science et politique. Créée en 2012, principalement en tant qu’organe indépendant à l’image du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC), la Plateforme a pour vocation de consolider cette interface. Pour ce faire, elle réalise des évaluations internationales et favorise les évaluations nationales, ainsi que le savoir et la mise au point d’outils d’appui à l’élaboration des politiques, et contribue au renforcement des capacités, qu’elle facilite.
2. La Plateforme recense et hiérarchise les besoins en matière de renforcement des capacités afin d’améliorer l’interface entre science et politique aux niveaux appropriés, et assure et facilite l’accès aux ressources nécessaires pour répondre aux besoins prioritaires les plus pressants intéressant directement ses activités. Le rôle de la Plateforme s’agissant du renforcement des capacités est enraciné dans les fonctions convenues de la Plateforme ainsi que dans ses principes de fonctionnement. Ce rôle est concrétisé grâce aux deux produits suivants figurant au programme de travail pour la période 2014-2018[[2]](#footnote-3) : produit 1 a) : « mettre en adéquation les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, auxquels il faut répondre pour mener à bien le programme de travail de la Plateforme, et les ressources que l’on pourrait mobiliser en catalysant un appui financier et en nature »; et produit 1 b) : « développer les capacités nécessaires pour mener à bien le programme de travail de la Plateforme ».
3. Le plan glissant en matière de renforcement des capacités a pour objectif d’identifier les principes, les orientations stratégiques, les modalités et les mesures permettant de doter les particuliers et les institutions de moyens en se fondant sur les besoins prioritaires[[3]](#footnote-4) définis par la Plénière de la Plateforme. La méthode consiste à définir des objectifs permettant de fournir les produits prévus par le premier programme de travail de la Plateforme, est financée par le Fonds d’affectation spéciale de la Plateforme et bénéficie d’un appui en nature des partenaires et de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités[[4]](#footnote-5) et de son groupe d’appui technique ainsi que d’autres sources, y compris d’un financement classique et éventuel du forum sur le renforcement des capacités. L’objectif est qu’avec le temps, les activités permettront de lever des ressources financières et techniques supplémentaires grâce à la mise en adéquation en coopération avec les partenaires.
4. Conçu comme un document évolutif, le plan énonce les principes, les orientations stratégiques et les modalités de création et de développement des moyens individuels et institutionnels en se fondant sur les besoins prioritaires définis par la Plénière de la Plateforme. De plus, le plan comportera la liste régulièrement actualisée des activités que la Plateforme prévoit d’entreprendre seule ou en collaboration avec des partenaires. Le plan, qui doit répondre aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, repose sur l’identification des besoins, l’édification de l’avenir, l’optimisation des effets, les enseignements tirés et la garantie de la qualité.

 B. Stratégies

 1. Stratégie 1 : Apprentissage et participation

1. L’accent est principalement mis sur l’apprentissage et la participation dans le but d’aider à la mise en œuvre du programme de travail proprement dit et sur l’acquisition d’un savoir au cours de la mise en œuvre. Cette stratégie favorisera les investissements dans les produits de la Plateforme crédibles et utiles à toutes les régions du monde. Elle met l’accent sur la création et le développement de moyens dans toutes les disciplines et systèmes de savoir grâce aux éléments suivants :
	1. *Le programme de bourses de la Plateforme*, qui permet aux jeunes chercheurs et aux autres professionnels de prendre part aux activités de la Plateforme, en travaillant aux côtés de collègues plus expérimentés. Le programme est administré par le groupe d’appui technique que secondent les membres de l’équipe spéciale. Les activités sont principalement financées au titre de l’élément renforcement des capacités du budget de la Plateforme qui relève du Fonds d’affectation spéciale, et bénéficient également d’un appui en nature. Des contributions supplémentaires peuvent aussi être sollicitées auprès de partenaires. Les boursiers sont sélectionnés par le Groupe d’experts multidisciplinaire avec l’appui des comités de gestion des évaluations sur la base des candidatures proposées. Les boursiers se voient confier des chapitres particuliers, bénéficient d’un encadrement et sont invités à assister à des réunions d’auteurs et à des séances de formation; ceux d’entre eux originaires de pays en développement pouvant prétendre à une aide reçoivent une allocation pour frais de voyage. Il s’agit d’un programme d’étude non parrainé et les boursiers retenus doivent travailler bénévolement (comme d’autres experts); toutefois, leur participation sera dûment reconnue dans les rapports finaux;
	2. *Le programme de formation et de familiarisation de la Plateforme*, qui est conçu pour répondre aux besoins de celle-ci, renforcera les capacités des individus et des institutions pour qu’ils puissent appuyer la conception et l’utilisation de ses produits. Il est fondé sur la documentation d’orientation existante produite par la Plateforme, notamment le guide des évaluations – qui correspond au produit 2 a) du programme de travail. Il sera réalisé au moyen d’ateliers de formation; de travaux pratiques sur le renforcement des capacités qui seront intégrés aux ateliers et de consultations aux fins de la réalisation des produits de la Plateforme; et de webinaires, d’outils et de méthodes d’apprentissage en ligne disponibles sur le site de la Plateforme. Le programme est administré par le groupe d’appui technique qui est épaulé par les membres de l’équipe spéciale, les experts et les partenaires de la Plateforme. Les activités sont principalement financées au titre de l’élément renforcement des capacités du budget de la Plateforme relevant du Fonds d’affectation spéciale; il prévoit le financement des frais de voyage pour la participation aux ateliers et l’élaboration de matériels de formation. Les activités bénéficient également de contributions en nature et un appui supplémentaire peut être sollicité auprès des partenaires. Ceux-ci peuvent aussi contribuer techniquement aux activités et aux matériels de formation de la Plateforme ou se proposer pour accueillir et diriger ces activités. Les personnes qui auront été formées seront encouragées à transmettre leur expérience à d’autres, afin que les activités de formation puissent avoir un plus grand impact;
	3. *La promotion de détachements et de stages* – il s’agit d’encourager, de faire connaître et, le cas échéant, de financer les détachements et les stages au sein du secrétariat et des groupes d’appui technique pour favoriser l’échange de connaissances et la compréhension ainsi que l’acquisition d’expériences tout en contribuant aux travaux du secrétariat et des groupes d’appui technique[[5]](#footnote-6). Il y aura des personnes qui travailleront au sein du secrétariat ou des groupes d’appui technique durant une certaine période ou qui leur fourniront une aide à distance. Cette démarche sera supervisée par le groupe d’appui technique avec le concours des membres de l’équipe spéciale, tout en étant administrée par des institutions bénéficiaires ou qui assurent un appui. Les contributions consistent en une collaboration avec le secrétariat et des organisations s’intéressant à l’élaboration des modalités et des contrats juridiques de détachement et de stage, y compris des méthodes de prise en charge et les moyens de favoriser le transfert de connaissances et de données d’expérience aux institutions de tutelle du personnel détaché et des stagiaires. Il est prévu que les activités consisteront principalement en contributions des partenaires. La collaboration sera possible par le détachement de personnel auprès du secrétariat de la Plateforme ou des groupes d’appui technique ou d’autres organisations qui appuient la Plateforme, ainsi qu’en l’accueil de personnel détaché et de stagiaires participant à des activités intéressant la Plateforme dont l’apprentissage sera financé;
	4. *La promotion de visites d’échange et de voyages d’étude* – il s’agit d’encourager, et au besoin, de financer les visites d’échange et les voyages d’étude des personnes et d’institutions intéressées par les travaux de la Plateforme, qui favoriseront l’apprentissage entre pairs tout en renforçant la coopération entre institutions collaborant à des activités intéressant la Plateforme[[6]](#footnote-7). Bien que promue et supervisée par le groupe d’appui technique avec l’assistance des membres de l’équipe spéciale, l’initiative serait administrée par l’institution bénéficiaire ou qui assure une contribution ou par les deux. Il est prévu que les activités soient principalement entreprises grâce aux contributions des partenaires. La collaboration sera possible grâce à l’accueil des membres et à leur participation à des voyages d’étude et des visites d’échange qui permettront de favoriser la compréhension et l’expérience de ceux qui prennent part à des activités intéressant la Plateforme, ainsi qu’en assurant un appui financier à ceux qui participent à ces voyages et visites.

 2. Stratégie 2 : Faciliter l’accès aux connaissances spécialisées et à l’information

1. Les mesures visant à faciliter l’accès aux connaissances spécialisées et à l’information ont pour objet d’aider à la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme et de faire en sorte que les produits du programme aient une plus grande portée et plus d’effets. Elles seront épaulées par d’autres activités de renforcement des capacités, par les autres produits de la Plateforme et l’adoption et l’application des orientations et des produits, en :
	1. *Constituant et appuyant un ensemble de pratiques* adoptées par des experts, des décideurs et des exécutants sur la base des produits du programme de travail de la Plateforme[[7]](#footnote-8). Cette initiative favorisera une plus grande utilisation des produits de la Plateforme ainsi que l’échange d’un plus grand nombre d’informations et de données d’expérience concomitantes entre particuliers et institutions prenant part aux activités. Cela aura pour effet de développer la participation des parties prenantes aux mesures visant à consolider l’interface science-politique. Au titre de cette initiative, les partenaires seront invités à mettre au point un ensemble de pratiques reposant sur les produits de la Plateforme, comme par exemple des orientations concernant les scénarios et les modèles, un guide sur la conceptualisation des valeurs, le catalogue d’appui à l’élaboration des politiques et des évaluations menées à bien. On compte que les activités seront principalement entreprises grâce à des contributions des partenaires;
	2. *Facilitant l’examen des savoirs autochtones et locaux* en développant les moyens permettant d’utiliser efficacement les savoirs autochtones et locaux aux fins des évaluations et d’autres produits utiles, et dans le but d’instituer une concertation entre différents systèmes de savoir. Cette activité sera menée à bien avec l’appui des travaux de l’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, afin de répondre directement aux besoins prioritaires recensés par la Plénière, lorsqu’il est pris acte des besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités intéressant la mise au point et la consolidation des approches et procédures relatives aux savoirs autochtones et locaux. Ce faisant, on contribuera à une meilleure utilisation des systèmes de savoirs autochtones et locaux pour la conception des produits de la Plateforme tout en reconnaissant davantage l’utilité éventuelle de ces systèmes de savoirs pour la prise de décision au niveau national en matière de biodiversité et de services écosystémiques. L’initiative sera conçue conjointement avec l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités et son groupe d’appui technique, ainsi que l’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et son groupe d’appui technique dont les responsabilités en matière de mise en œuvre ont été convenues d’un commun accord. On compte que les activités seront principalement entreprises au moyen de contributions des partenaires;
	3. *Facilitant l’accès aux données, aux informations et aux savoirs* grâce au développement des moyens nécessaires à ceux qui prennent part à la réalisation des produits, comme indiqué dans les stratégies prévues par le plan de gestion des données et de l’information de la Plateforme[[8]](#footnote-9), ainsi que dans les décisions concernant la biodiversité et les services écosystémiques. L’initiative sera conçue conjointement avec l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités et son groupe d’appui technique, ainsi que l’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et son groupe d’appui technique dont les responsabilités en matière de mise en œuvre ont été convenues d’un commun accord. On compte que les activités seront principalement entreprises au moyen de contributions des partenaires.

 3. Stratégie 3 : Renforcement des capacités aux niveaux national et régional

1. Les mesures visant à renforcer les capacités aux niveaux national et régional s’inspireront largement de l’expérience des organisations partenaires qui contribueront grandement à leur mise en œuvre. L’appui consistera principalement en partenariats et activités de mise en adéquation de la Plateforme ayant pour objet de répondre aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités reconnus, et notamment le deuxième domaine prioritaire dont l’objet est de développer les moyens permettant de procéder aux évaluations de la biodiversité et des services écosystémiques, de les exploiter et de les améliorer, en :
	1. *Favorisant et facilitant la capacité d’autoévaluation,* y compris les moyens de localiser et de mobiliser les ressources financières et techniques au sein de l’interface science-politique concernant la biodiversité et les services écosystémiques. Les mesures visent à aboutir à une meilleure identification des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités au niveau national intéressant la Plateforme et des modalités de leur traitement, tout en fournissant des éléments de preuve à ceux qui pourraient contribuer à leur satisfaction au niveau national. L’équipe spéciale et le groupe d’appui technique concevront une méthode d’autoévaluation en collaboration avec des organisations compétentes; ces autoévaluations seront alors mises à la disposition des autorités nationales avec le concours, le cas échéant, d’institutions partenaires intéressées. Au besoin, l’appui pourrait être obtenu au moyen de la mise en adéquation. On compte que les activités seront principalement entreprises grâce à des contributions des partenaires;
	2. *Favorisant et facilitant les évaluations nationales et inframondiales de la biodiversité et des services écosystémiques* par les autorités nationales et sous-régionales compétentes afin d’encourager les mesures visant à répondre aux besoins prioritaires dans le domaine du renforcement des capacités recensés par la Plénière. Les mesures visent à améliorer les capacités au niveau national et, au besoin, au niveau sous-régional aux fins d’évaluations nationales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques et d’une utilisation efficace de leurs conclusions. Cela supposera nécessairement la participation de toutes les parties prenantes et des secteurs pertinents. L’équipe spéciale et son groupe d’appui technique étudiera comment favoriser les évaluations nationales et sous-régionales, en particulier en faisant appel aux compétences du forum et aux attributions du dispositif de mise en adéquation. On compte que les activités seront principalement entreprises grâce à des contributions des partenaires;
	3. *Favorisant et facilitant la constitution de plateformes et réseaux nationaux et régionaux* sur la biodiversité et les services écosystémiques, en mettant à profit l’expérience déjà acquise. Ces plateformes appuieraient la participation à la Plateforme et à son programme de travail, ainsi que la réalisation et l’utilisation des évaluations nationales et sous-régionales. Elles faciliteraient le développement de la coopération et de la collaboration entre scientifiques et autres détenteurs de savoir, entre décideurs et responsables de l’élaboration des politiques, entre professionnels et autres parties prenantes, ce qui se traduira par la création de plus de connaissances et leur utilisation plus efficace dans la prise de décision. L’équipe spéciale et son groupe d’appui technique étudieront comment favoriser et faciliter la constitution de plateformes nationales et régionales, notamment grâce au forum et au dispositif de mise en adéquation. On compte que les activités seront principalement entreprises grâce à des contributions des partenaires.

 C. Priorités et critères pour l’application des stratégies

1. L’équipe spéciale a conçu une série de critères fondés sur les besoins prioritaires convenus en matière de renforcement des capacités qui seront utilisés pour examiner les activités proposées et les offres d’appui technique et financier avant qu’elles ne soient acceptées comme activités pertinentes de la Plateforme. Ces critères ne doivent pas être entendus comme une réinterprétation des priorités fixées par la Plénière, mais plutôt comme des modalités de mise en œuvre pratiques de ces priorités pour chacune des stratégies exposées plus haut auxquelles le plan glissant donne effet.

 1. Stratégie 1 : Apprentissage et participation

1. L’accent devrait être principalement mis sur les activités visant à appuyer la mise en œuvre du programme de travail proprement dit et sur l’apprentissage associé à cette mise en œuvre. Afin de se concentrer, comme le demande la décision IPBES-3/1, sur la possibilité de prendre part aux produits de la Plateforme, dont s’occupe au premier chef le programme envisagé de bourses, d’échanges et de formation, la priorité étant accordée aux évaluations régionales de la Plateforme, le premier critère devrait s’appliquer, ainsi que deux des autres critères au moins :
	1. *Premier critère*: les activités proposées devraient être conformes à la stratégie 1 du plan glissant concernant le renforcement des capacités, ainsi qu’à l’un ou plusieurs des programmes et initiatives qu’il prévoit;
	2. *Deuxième critère*: les activités proposées devraient appuyer directement les moyens nécessaires à la réalisation de la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme, et en particulier les évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques;
	3. *Troisième critère*: les activités proposées devraient être conformes aux travaux des organes subsidiaires de la Plateforme, des groupes d’experts, des équipes spéciales et du secrétariat, y compris les groupes d’appui technique, et les compléter;
	4. *Quatrième critère*: les activités proposées devraient procéder directement des travaux de l’équipe spéciale de la Plateforme sur le renforcement des capacités et faciliter le pilotage et la démonstration des travaux qu’elle prévoit et mieux les faire connaître.

 2. Stratégie 2 : Faciliter l’accès aux connaissances spécialisées et à l’information

1. Les activités devraient principalement avoir pour objet de s’inspirer d’autres produits, et en particulier des travaux des équipes spéciales et des groupes d’experts afin d’accroître l’accès à ces connaissances et informations dans le but d’aider à la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme et faire en sorte que les produits du programme de travail aient une plus grande portée et plus d’effets. Pour se concentrer, comme cela est demandé dans la décision IPBES-3/1, sur la conception et la mise en œuvre d’activités pilotes ou de projets de démonstration pour répondre à d’autres catégories de besoins, il conviendrait d’appliquer un ou plusieurs des critères suivants :
	1. *Cinquième critère*: les activités proposées devraient favoriser la participation de diverses parties prenantes ainsi que la constitution de réseaux aux fins de la mise en œuvre du programme de travail, et notamment faciliter l’emploi des produits de la Plateforme;
	2. *Sixième critère* : les activités proposées devraient constituer et appuyer un ensemble de pratiques s’inspirant directement des travaux de l’un des produits ci-après de la Plateforme, et faciliter le pilotage et la démonstration de l’application de leurs recommandations :
* Évaluations régionales et mondiales de la Plateforme
* Évaluations thématiques de la Plateforme
* Travaux de la Plateforme en matière d’analyse et de modélisation de scénarios
* Travaux de la Plateforme en matière de conceptualisation des valeurs
* Travaux de la Plateforme concernant les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques
	1. *Septième critère*: les activités proposées devraient faciliter l’examen des savoirs autochtones et locaux, en mettant à profit les travaux de l’équipe spéciale de la Plateforme sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux et faciliter le pilotage, la démonstration et une plus grande diffusion de leurs travaux et, ce faisant, répondre, comme le demande la décision IPBES-3/1, à des besoins précis en matière de renforcement des capacités liés à la mise en place et à la consolidation du mécanisme participatif et aux méthodes et procédures de gestion des savoirs autochtones et locaux;
	2. *Huitième critère*: les activités proposées devraient faciliter l’accès aux données, informations et connaissances, en tirant parti des travaux de l’équipe spéciale de la Plateforme sur les connaissances et les données, et faciliter le pilotage, la démonstration et une plus grande diffusion des travaux.

 3. Stratégie 3 : Renforcement des capacités aux niveaux national et régional

1. Les activités seront principalement réalisées et facilitées grâce à des partenariats et des opérations de mise en adéquation. Afin, comme le demande la décision IPBES-3/1, de pouvoir s’attacher au renforcement des capacités nécessaires pour exploiter et améliorer les évaluations nationales de la biodiversité et des services écosystémiques, il conviendrait d’appliquer les critères 9 et 10, et le critère 11 ou le critère 12 :
	1. *Neuvième critère*: les activités devraient démontrer comment les orientations, processus et procédures de la Plateforme seraient pris en compte au cours de la planification et de la mise en œuvre;
	2. *Dixième critère*: les activités d’appui aux mesures nationales devraient clairement répondre à un besoin national et, le cas échéant, être entreprises en consultation avec les correspondants nationaux de la Plateforme;
	3. *Onzième critère*: les activités devraient porter sur la réalisation et l’utilisation d’évaluations nationales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques ou sur des activités de même nature (y compris la promotion de plateformes et réseaux nationaux et régionaux) présentant les caractéristiques suivantes :
* Elles portent sur tous les écosystèmes d’un pays ou autre entité géopolitique ou consistent clairement en évaluations thématiques ou méthodologiques entreprises au niveau approprié;
* Elles démontrent la participation de toutes les parties prenantes compétentes à tous les stades;
* Elles démontrent comment le savoir autochtone et local sera pris en considération;
	1. *Douzième critère*: les activités devraient concerner les moyens nationaux d’autoévaluation, y compris ceux permettant de mobiliser les ressources financières et techniques.

 D. Choix des organisations souhaitant contribuer

1. Les organisations peuvent choisir de financer des activités de renforcement des capacités, en entreprendre ou leur fournir un appui afin de faciliter la mise en œuvre du plan glissant de la Plateforme concernant le renforcement des capacités. Les modalités de la collaboration peuvent prendre diverses formes selon l’importance de la participation des Parties. Les orientations de la Plateforme concernant l’établissement de partenariats stratégiques et autres accords de collaboration[[9]](#footnote-10) énoncent un certain nombre de considérations importantes ainsi que divers types de collaboration qui pourraient être nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de la Plateforme. Les contributions peuvent être apportées directement ou indirectement selon une ou plusieurs des modalités ci-après :
	1. *Contributions au Fonds d’affectation spéciale de la Plateforme par le biais du budget convenu par la Plénière*, contributions qui permettent déjà de financer en partie les travaux exposés dans le plan. Les contributions au plan glissant peuvent donc être faites par le truchement du Fonds d’affectation spéciale de la Plateforme ou au moyen d’un financement direct sous forme de contributions affectées à des fins déterminées au Fonds d’affectation spéciale de la Plateforme[[10]](#footnote-11). Toute institution souhaitant participer directement au financement en versant au Fonds d’affectation spéciale de la Plateforme des contributions affectées à des fins déterminées devrait se mettre en rapport avec le secrétariat de la Plateforme. L’accusé de réception des contributions versées au Fonds d’affectation spéciale est principalement transmis par le rapport du Secrétaire exécutif à la Plénière sur le Fonds d’affectation spéciale;
	2. *Contribution en nature aux activités de renforcement des capacités de la Plateforme* en fonction de l’importance de la participation lorsque les organisations souhaitent :
		1. Assurer un appui total ou partiel aux activités de renforcement des capacités au titre du plan glissant qui sont administrées par le groupe d’appui technique ou organisées par la Plateforme. Cet appui pourrait prendre diverses formes; ainsi l’activité de renforcement des capacités peut être dirigée par la Plateforme, mais exécutée avec l’appui technique ou financier d’une ou plusieurs institutions partenaires ou encore par une institution partenaire bénéficiant d’un appui du secrétariat de la Plateforme;
		2. Se proposer d’administrer ou d’entreprendre les activités elles-mêmes, en collaboration avec la Plateforme. Ainsi les institutions pourraient avoir conçu ou souhaiteraient prévoir des activités pour contribuer à la réalisation du plan glissant de la Plateforme en matière de renforcement des capacités et souhaiter, ce faisant, obtenir une forme de reconnaissance ou d’appui de la Plateforme. Toute reconnaissance ou appui supposera que l’activité proposée ait fait l’objet d’un examen afin de s’assurer qu’elle réponde aux besoins prioritaires de la Plateforme en matière de renforcement des capacités, aux principes régissant son fonctionnement, ainsi qu’à ses procédures et critères;
	3. Fournir directement un appui technique ou financier à d’autres institutions (par exemple, des organisations d’autres pays) pour leur permettre de répondre plus efficacement aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités. Les activités peuvent être identifiées de manière explicite dans le plan glissant et comporter différents types de formation, ou d’appui aux boursiers, ou déduites des méthodes de renforcement des capacités exposées plus haut, et consister, par exemple, en une contribution aux évaluations nationales des écosystèmes;
	4. Adapter les activités de renforcement des capacités afin que les institutions qui souhaiteraient trouver comment leurs propres activités dans ce domaine pourraient tenir davantage compte des produits et travaux en cours de la Plateforme. L’harmonisation des intérêts pourrait être facilitée, par exemple, par une adoption et une utilisation plus aisées des guides, des évaluations des méthodes et autres produits de la Plateforme. Le forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme offre également la possibilité d’étudier plus avant les modalités de la mise en conformité des activités.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/5/1/Rev.1. [↑](#footnote-ref-2)
2. Le programme de travail a été adopté par la Plénière de la Plateforme dans la décision IPBES-2/5; il figure à l’annexe I de cette décision. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir décision IPBES-3/1, par laquelle la Plénière de la Plateforme a adopté les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités en se fondant sur l’avis de l’équipe spéciale chargée de ce domaine. [↑](#footnote-ref-4)
4. Le mandat de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités a été convenu dans la décision IPBES-2/5, et figure à l’annexe II de cette décision. [↑](#footnote-ref-5)
5. Le secrétariat a bénéficié du détachement de trois membres du personnel, en provenance, l’un du PNUE, un autre de l’administration chinoise et un dernier du groupe d’appui technique pour l’Asie et le Pacifique de la Plateforme, ainsi que de la contribution de stagiaires. Un membre de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités et de l’Université de Montréal est actuellement détaché pour aider le groupe d’appui technique chargé de l’évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques africains. Les détachements et stages ont été jusqu’ici réalisés sans qu’il soit nécessaire d’en faire la publicité. [↑](#footnote-ref-6)
6. Un membre du groupe d’appui technique de l’équipe spéciale sur les connaissances et les données a travaillé au sein du secrétariat à Bonn pendant un certain temps, tandis que l’équipe entière du groupe d’appui technique s’est rendue au Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature de Cambridge. D’autres visites ont eu lieu à l’occasion de réunions et d’ateliers. [↑](#footnote-ref-7)
7. Le réseau du PNUD en matière de biodiversité et des services écosystémiques indique vouloir favoriser ce qu’il nomme « trialogues » (démarche qui consiste à rassembler les détenteurs de savoirs, les décideurs et les exécutants) en ce qui concerne l’emploi des produits de la Plateforme. De plus, l’équipe spéciale collabore avec le Réseau d’évaluation inframondial auquel prennent part ceux qui procèdent aux évaluations des écosystèmes. [↑](#footnote-ref-8)
8. Le plan de gestion de données et de l’information de la Plateforme a été convenu dans la décision IPBES-3/1 et figure à l’annexe II de ladite décision. [↑](#footnote-ref-9)
9. Les orientations de la Plateforme concernant l’établissement de partenariats et autres accords de collaboration ont été convenues dans la décision IPBES-3/4, et figurent à l’annexe III de ladite décision. [↑](#footnote-ref-10)
10. L’article 10 des procédures financières de la Plateforme indique : « ...*des contributions supplémentaires versées pour des activités approuvées par la Plénière peuvent être acceptées. Les contributions uniques supérieures à 300 000 dollars des États-Unis par contributeur et par activité doivent être approuvées par la Plénière. Les contributions uniques ne dépassant pas 300 000 dollars des États-Unis par contributeur et par activité doivent être approuvées par le Bureau.* ». [↑](#footnote-ref-11)